

NEXANS

COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2016

BILAN CONSOLIDE AU 30 JUIN 2016

(en milliers de DH)

A C T I F		Clôture 30/06/16 Net	Clôture 31/12/2015 Net
I	* ACTIF IMMOBILISE	201 497	217 676
	* Ecarts d'acquisition	-	-
	* Immobilisations incorporelles	1 556	1 772
	* Immobilisations corporelles	186 232	201 995
	* Immobilisations financières	13 708	13 910
	* Titres mis en équivalence	-	-
II	* ACTIF CIRCULANT	1 235 498	1 054 064
	* Stocks et en cours - nets	304 555	261 953
	* Clients et comptes rattachés - nets	647 959	615 844
	* Autres créances et comptes de régularisation	212 771	176 268
	* Valeurs mobilières de placement	70 213	-
III	* DISPONIBILITES	74 866	91 296
	Total de l'actif	1 511 861	1 363 036

P A S S I F		Clôture 30/06/16 Net	Clôture 31/12/2015 Net
I	* CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)	693 060	690 617
	* Capital	224 352	224 352
	* Primes	-	-
	* Réserves et reports à nouveau consolidés	449 073	438 012
	* Résultat net consolidé de l'exercice - Part du Groupe	18 660	26 766
	* Autres	975	1 487
II	* INTERETS MINORITAIRES	15 524	15 095
	* Réserves des minoritaires	13 849	13 928
	* Résultat net des minoritaires	1 676	1 168
III	* PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	3 348	3 239
IV	* DETTES	799 929	654 085
	* Emprunts et dettes financières - Court Terme	98 763	67 481
	* Fournisseurs et comptes rattachés	506 850	436 107
	* Autres dettes et comptes de régularisation	194 315	150 497
	Total du passif	1 511 861	1 363 036

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES CONSOLIDE (HORS TAXES)

NATURE	Clôture 2016 30/06/16	Clôture 2015 30/06/2015
	* Chiffre d'affaires	852 415
* Autres produits d'exploitation	23 809	36 956
* Achats consommés	651 965	709 908
* Charges de personnel	77 827	68 285
* Autres charges d'exploitation	82 110	73 816
* Impôts et taxes	2 895	2 231
* Dotations d'exploitation	23 650	24 712
* Résultat d'exploitation	37 779	27 484
* Charges et produits financiers	5 902	3 555
* Résultat courant des entreprises intégrées	31 877	23 929
* Charges et produits non-courants	2 565	3 907
* Impôts sur les bénéfices courants	10 338	6 806
* Impôts sur les bénéfices différés (en consolidation)	1 361	622
* Total impôts sur les résultats	8 976	6 184
* Résultat net des entreprises intégrées	20 336	13 837
* Quote-part dans les résultats des entreprises incluses par mise en équivalence	-	-
* Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
* Résultat net de l'ensemble consolidé	20 336	13 837
* Intérêts minoritaires	1 676	280
* Résultat net (Part du groupe)	18 660	13 557
* Résultat net (part du Groupe) par action	8,32	6,04

ATTESTATION

FIDUMAC		pwc	
89, Rue Chaouia 20090 Casablanca		35, Rue Aziz Bellal 20330 Casablanca	
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE CONSOLIDEE DU GROUPE NEXANS MAROC S.A			
PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2016			
<p>Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Groupe NEXANS MAROC S.A, comprenant le bilan et le compte de produits et de charges consolidés relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 ainsi qu'une sélection de notes annexes. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 708 584, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 20 336.</p> <p>Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et du compte de produits et de charges consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.</p> <p>Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe NEXANS MAROC S.A. arrêtés au 30 juin 2016, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.</p>			
Casablanca, le 20 septembre 2016		Les Commissaires aux Comptes	
FIDUMAC		PwC Maroc	
			
Mohamed Toulal Associé		Leila Sijelmassi Associée	

NOTES ANNEXES : PRINCIPES COMPTABLES, PERIMETRE ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2016

I - PERIMETRE, METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

Au 30 Juin 2016, le périmètre de consolidation de Nexans Maroc est composé des cinq sociétés suivantes:

- Nexans Maroc, société consolidante;
- Sirmel, société de droit Marocain et filiale à 84, 83 % de Nexans Maroc;
- Sirmel Sénégal, société de droit sénégalais et filiale de Sirmel à 51, 00 % ;
- Tourets et Emballages du Maroc (T.E.M.), filiale à 100 % ;
- COPREMA s.a.r.l., société immobilière et filiale à 99,90 %.

Ces quatre dernières filiales sont toutes sous contrôle exclusif de Nexans Maroc et leur consolidation a été effectuée par intégration globale.

Exclusions du périmètre :

Les autres filiales et participations énumérées ci-après, ne sont pas retenues dans le périmètre de consolidation, soit parce que certaines sont en cours de dissolution (le cas des filiales CGMB, MANELERG et CGMS) ou que leurs données comptables (bilans et chiffres d'affaires) ne sont pas assez significatives par rapport aux comptes consolidés de Nexans Maroc (le cas des participations IMOUKA, Les Câbleries du Sénégal et Nexans Côte d'Ivoire) :

- CGMB (59, 65 %)
- MANELERG (99, 50 %)
- CGMS (99, 99 %)
- IMOUKA (16, 67 %)
- Les Câbleries du Sénégal (18, 60 %)
- Nexans Côte d'Ivoire (41, 00 %)

II - REGLES DE CONSOLIDATION :

Méthodes d'évaluation et de présentation :

Les comptes individuels des sociétés consolidées sont établis conformément aux dispositions de la loi comptable marocaine en vigueur n° 9/88. Cependant, les retraitements de consolidation sont effectués d'une part, suivant la méthodologie préconisée par le Conseil National de la Comptabilité, dans son Avis n° 5, émis le 26/05/2005, et d'autre part, en cohérence avec certaines règles et choix retenus dans le cadre de la consolidation du groupe Nexans France effectuée selon les normes internationales IFRS.

Les principales méthodes et règles d'évaluation sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Coût d'acquisition ou de production
Immobilisations financières	Montant nominal
Prêts et créances immobilisées	Prix d'achat, à l'exclusion des frais d'acquisition
Stocks	Coût d'acquisition et coût de production
Créances clients	Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'entrée (obsolescence, rotation...)
Créances clients	Montant nominal
Créances clients	Créances impayées faisant l'objet de recours judiciaire ou dont l'irrécouvrabilité est fort probable.
Impôt différé	Conformément à l'Avis N°5 du CNC
Modalités de calcul du résultat par action	Résultat Net part Groupe divisé par le nombre d'actions

Principaux retraitements :

1 - Traitement des écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition négatifs dégagés, à fin 2002 pour Sirmel et à fin 2004 pour T.E.M, ont fait l'objet d'un

amortissement intégral à la clôture de l'exercice 2005.

Un écart d'acquisition négatif enregistré également en 2006, suite à l'acquisition de nouveaux titres Sirmel, a fait l'objet du même traitement.

Le goodwill dégagé sur les titres de COPREMA à fin 2008 a été intégralement amorti en 2009.

Le badwill réalisé en 2012 sur les titres de Sirmel Sénégal a été enregistré pour sa totalité en résultat non courant de l'exercice.

2 - Retraitement des immobilisations en non-valeurs :

Les charges à répartir sur plusieurs exercices ont été annulées aussi bien au bilan qu'au niveau du poste des dotations aux amortissements du C.P.C.

3 - Elimination de la marge brute bénéficiaire sur stock intra-groupe :

Au bilan consolidé, les stocks ont subi une diminution à raison de la marge brute intra-groupe, dont la variation a été enregistrée en résultat, après constatation des impôts différés y afférents.

4 - Ecarts de conversion :

Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier. Ainsi, les gains et pertes, latents et réalisés, liés aux écarts de conversion sont comptabilisés au compte de produits et charges en résultat financier.

5 - Impôts différés :

Les impôts différés sont enregistrés à la fois sur les retraitements de consolidation ayant un impact sur les résultats, ainsi que sur les différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal, constatées au niveau des comptes sociaux individuels.